


Le D.U.E.R.P. doit être tenu à disposition : des salariés, des instances représentatives du personnel, de l'inspection du travail et des organismes de prévention de la Sécurité Sociale. Ce document sera demandé en cas d'accident du travail grave.

 La non présentation du document est sanctionnée pénalement (code du travail art. R 4741-1)

En cas de besoin, je peux me faire aider

Les acteurs

- x Mon service de santé au travail : le médecin du travail peut m'informer et me conseiller, ou déléguer l'un des intervenants du service pour m'aider
- x Mon syndicat professionnel
- x La CARSAT [Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail]
- x La chambre des métiers, pour l'artisanat

Les guides/outils

- x Guide « *Évaluation des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI* » ED 840 INRS www.inrs.fr
- x **OIRA** : outils d'évaluation des risques pour les TPE. Applications sectorielles d'aide à la réalisation du document unique, INRS
- x Site du Ministère du travail, voir [Petites entreprises](#)

2014-Révisé oct. 2017

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et TPE

De quoi s'agit-il ?

Le D.U.E.R.P. une obligation réglementaire pour une meilleure santé au travail

C'est un document écrit, au format papier ou électronique, faisant apparaître l'évaluation des risques professionnels de **votre entreprise**. Il vous permet de construire un plan d'action avec des mesures concrètes pour améliorer la prévention, la santé, et la sécurité au travail des salariés.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, chaque employeur a l'obligation de le formaliser et de le mettre à jour au moins chaque année, ou en cas d'aménagement important modifiant les conditions de travail (D. n°2001-1016, code du travail art. R 4121-1 à R4121-4, L 4121-3).

Pourquoi ?

- x améliorer les aménagements matériels et l'organisation du travail
- x prévenir les arrêts maladies et les accidents du travail
- x favoriser le dialogue entre les acteurs de l'entreprise
- x améliorer la performance de l'entreprise
- x concilier qualité du travail et qualité de vie au travail
- x répondre aux obligations réglementaires

La santé des salariés est la santé de l'entreprise

Le D.U.E.R.P. : quel contenu ?

Le premier pas est l'identification **des risques professionnels** pouvant nuire à la **santé physique et mentale** des salariés.

Identification des situations dangereuses

- x Quelles situations de travail peuvent représenter un danger ?
- x Quelles situations peuvent être sources de contrainte pour la santé ?
- x Quelles situations peuvent entraîner stress, usure, démotivation et souffrance ?

Atteintes potentielles à la santé (risques)

- x Quelles conséquences possibles sur la santé physique et/ou mentale (chutes, tendinites, coupures, risque routier, stress, souffrance ...) ?

Évaluation des risques

- x Quelle gravité d'atteinte à la santé ?
- x Quelle fréquence d'exposition ?
- x Quelle fréquence/probabilité de survenue d'incident, d'accident ?

Quelles mesures de prévention existent dans l'entreprise ?

- x Pour réduire les risques professionnels
- x Pour améliorer les conditions de travail
- x Pour faciliter l'activité du salarié à son poste et au sein de l'équipe de travail
- x Pour préserver la **santé physique et/ou mentale du salarié** (mal-être, troubles du sommeil, augmentation de la consommation de tabac ou d'alcool, usure professionnelle ...)

Mesures de prévention à mettre en place

- x Que peut-on améliorer, en fonction des risques évalués ?
- x Que peut-on améliorer en fonction des difficultés pointées, et qui peuvent nuire à la santé ?
- x Définir un plan d'action et le conduire en tenant compte des priorités

Comment s'y prendre ?

Rubriques	Que faire ?	Les outils
Identification des situations dangereuses	Je fais le tour des locaux et des postes pour repérer les situations de travail à risque, j'observe, je liste	du Ministère du travail emploi-travail.gouv.fr ✓ voir « <i>Petites entreprises</i> », rubrique « Comment faire ? »
Atteintes potentielles à la santé (risques)	J'organise un temps d'échange avec l'ensemble de l'équipe , pour discuter des risques pour la santé, et des moyens d'y remédier	de l'INRS ✓ « Faire le point » questionnaire Excel à renseigner ✓ OIRA outils d'évaluation des risques pour les TPE
Evaluation des risques	Je fais une synthèse des incidents/accidents du travail et des arrêts maladie pour suivre leur évolution dans le temps	d' Alpes Santé Travail ⁽¹⁾ ✓ Échelle d'évaluation des niveaux de risques ✓ Trames de DU, supports
Mesures de prévention existantes	Je cible les priorités , pour construire le calendrier des actions à planifier	⁽¹⁾ nous contacter
Mesures de prévention à mettre en place	Je conduis les actions , et je suis régulièrement leurs impacts sur le travail et la santé auprès des salariés	d' Alpes Santé travail ✓ Tableau/calendrier du suivi des actions annuelles

Impliquer l'ensemble de l'équipe !

La participation de **l'ensemble des salariés** augmente l'efficacité de la démarche. L'employeur, en s'appuyant sur l'expérience des salariés, peut cibler de manière concrète et adaptée les facteurs de risques et les pistes d'amélioration.